

quelques compagnies de pulpe et de papier ont droit à un grand crédit pour leur initiative en recherches forestières.

Quatre universités canadiennes et d'autres organismes enseignent la sylviculture et les sujets connexes et s'occupent aussi de recherches forestières. L'Université de Toronto, l'Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton, et l'Université de la Colombie Britannique, à Vancouver, offrent des cours de quatre ans conduisant à un degré professionnel. L'École d'Industrie Forestière et d'Arpentage, affiliée à l'Université Laval, de Québec, donne en français un cours combiné de quatre ans conduisant à un diplôme dans ces deux sciences. Le gouvernement de Québec a aussi établi une école pour enseigner à fabriquer le papier, à Trois-Rivières, dans le cœur de cette industrie; plusieurs collèges agricoles donnent des cours abrégés en sylviculture et une école pour gardes-forestiers a été établie à Berthierville par le Service Forestier de Québec.

La pratique de la sylviculture par les particuliers et les industriels est facilitée par les services fédéral et provinciaux, tant par leurs conseils que par la distribution des jeunes arbres. Le service forestier fédéral possède deux pépinières dans la Saskatchewan, l'une à Indian Head et l'autre à Sutherland, près de Saskatoon. Plus de 7,000,000 d'arbres sont annuellement distribués aux fermiers et aux éleveurs des Provinces des Prairies pour la plantation de bosquets destinés à servir d'écrans contre les grands vents. Sous certaines conditions, cette distribution est gratuite, le destinataire n'ayant à payer que le transport. Plus de 116,000,000 d'arbres ont été ainsi distribués.

La province d'Ontario imite cet exemple et distribue par an au moins 7,000,000 d'arbres provenant de ses cinq pépinières. Elle en fournit autant pour la création de forêts communales et des plantations sur les terres dénudées de la Couronne. Afin d'encourager la création de forêts communales par les villes et les municipalités, le gouvernement provincial se charge de complanter gratuitement toute terre achetée par une municipalité à cet effet. Le Gouvernement aide aussi les comtés qui achètent des étendues de pas moins de 1,000 acres de terre pour les garder en forêt. Comme résultat de ces encouragements on trouve éparses dans la province 50 forêts communales, propriétés des municipalités et huit autres forêts de comté beaucoup plus vastes. Les terres occupées et servant à des fins forestières sont exemptes de taxation jusqu'à concurrence de 10 p.c. de la superficie totale d'une ferme, mais pas au delà de 20 acres.

En Québec, une pépinière située à Berthierville sert de station de démonstration à l'École Forestière et est en même temps une école pour gardes-forestiers. Elle fournit pour la vente et la distribution dans la province des plants pour les forêts et des arbres d'ornementation. La capacité de la pépinière a été portée à 10,000,000 d'arbres. Une législation spéciale encourage la création des forêts communales, dont 74 sont aujourd'hui en existence et couvrent 584,798 acres.

Section 6.—Utilisation des forêts.¹

Historique.—La forêt a toujours joué un rôle important dans la vie du pionnier du Canada, lui fournissant son matériel de construction et de chauffage, mais nuisant à son travail du sol. Le bois abattu pour le défrichement des premiers champs dépassait généralement ce dont il pouvait avoir besoin, et dans bien des cas, ce qui serait aujourd'hui un bois d'une valeur considérable était empilé et

¹ Un article sur "l'Histoire du commerce de bois canadien", par A. R. M. Lower, M.A., a paru dans l'Annuaire du Canada de 1925, pp. 323-328.